

Association ACCOMPLIR

49, rue Saint-Denis Paris 1^{er} – www.accomplir.asso.fr – contact@accomplir.asso.fr – 01 40 28 06 21

Comité de suivi « Innocents – Ferronnerie » (17/02/06)

Ont participé à la réunion : BITAR Sophie (Assistante de Gestion – PIZZA ENIO), BLOT Bernard (Association ACCOMPLIR), BOURGUINAT Elisabeth (Association ACCOMPLIR), CALDAGUÈS Emmanuel (Adjoint au Maire du 1^{er} chargé de la Démocratie Locale, des Animations, de la Prévention et de la Protection), CHAVONNET Jacques (Président de l'Association de Défense des Riverains « Châtelet-Les-Halles »), COURTOIS Emile (Restaurant « Au Cœur Couronné »), DARRAS Jean-Marc (Commissaire Divisionnaire du 1^{er} arrondissement), DESPREZ David (Association « Sauvons les Halles »), GRALL Patrick (Adjoint au Chef de la Division 1/2/3/4 – DPE), GUEFFIER-DUROC Christian (Association « Sauvons les Halles »), GUIBERT Olivier (Chef de la Police de Quartier), HAEGY Michèle (Adjoint au Maire du 1^{er} chargé de la Voirie, de l'Environnement et des Espaces Verts), HAMONET Claude (Directrice CITADINES), Isabelle SIGNORET (Collaborateur du Maire du 1^{er} arrondissement), KAHN Michèle (Vendeuse), LE GARREC Alain (Conseiller de Paris), LEGARET Jean-François (Maire du 1^{er} arrondissement), LEZMY Eliane (Association « Sauvons les Halles »), MICHEL Michel (Gérant du « Banana Café »), MIRACOLA Lorenzo (1^{er} Maître d'Hôtel – PIZZA ENIO), POSINE Josy (Conseiller du 1^{er} arrondissement chargé de l'Environnement), REUNGOAT Pascal (Directeur Technique et Sécurité), SANCHEZ Jean-Philippe (Association « Sauvons les Halles »), THALMENSY Sylvain (Responsable des débits de boissons), TRAORÉ Hamidou (Responsable du C.A.P.P. – DPE), VANTYGHM Ludovic (Directeur Régional – « Pomme de Pain »), ZONCA Philippe (Médecin).

Ce compte rendu a été rédigé par Elisabeth Bourguinat.

Délinquance

Le commissaire Darras souligne que la délinquance est en baisse très nette sur le 1^{er} arrondissement. Les faits de violence sont en baisse plus importante sur le Forum que dans le reste de l'arrondissement.

Nuisances provoquées par les cabarets

Concernant les cabarets, les problèmes se sont nettement améliorés également : pour M. Darras, la situation n'est plus critique. Mme Lezmy craint ce qui se passera avec le retour de l'été.

Une habitante signale que l'été, le Tropic café installe des chaises longues bien au-delà de son propre espace de terrasse, et ce jusqu'à 4h du matin, avec des nuisances importantes pour les riverains. Elle souhaite ne pas revivre cela l'été prochain.

Mme Lezmy cite le Banana café comme exemplaire : il faudrait que les autres établissements prennent modèle sur ce cabaret.

Ventes à emporter

Reste le problème des ventes à emporter. M. Thalmensy rappelle la règle : la vente à emporter doit se terminer à 0h30, mais la vente à l'intérieur peut continuer jusqu'à 2h du matin, heure à laquelle tous les établissements doivent fermer. Il souligne que ses services sont un peu démunis dans la mesure où ils ne disposent pas de moyens coercitifs (saisie par exemple). Une fermeture administrative ne peut être envisagée que si des troubles importants à l'ordre public sont constatés régulièrement (cris, vociférations...). De nombreuses contraventions ont été infligées ; la plupart des gérants se sont inclinés, sauf un qui refuse de se plier à la règle.

Mme Lezmy indique qu'il n'y a deux endroits principaux où on peut se restaurer tard dans la nuit à Paris : la place de Clichy et les Halles. Pourquoi la police n'est-elle pas davantage présente ?

M. Darras indique que le service de nuit fait de nombreux passages, mais ne peut pas rester en permanence sur place. M. Michel souligne qu'en effet, les policiers font une vingtaine de passages par nuit. M. Darras indique que des agents en civil sont également très présents.

M. Legaret suggère d'organiser une opération « coup de poing » de verbalisation de la vente à emporter. M. Darras n'y est pas opposé. Il signale que dans ce cas, ce seront l'ensemble des délits qui seront verbalisés (également le stationnement interdit).

Hygiène des établissements

Un habitant souligne également les problèmes d'hygiène observés dans certains établissements de restauration rapide, qui expliquent selon lui la recrudescence des rongeurs dans le quartier. M. Thalmensy indique qu'il mène régulièrement des inspections avec les services d'hygiène (deux à trois par mois). M. Darras invite les habitants à signaler les problèmes de ce type : la police se déplace toujours quand on lui signale un problème, elle voit ensuite si cela nécessite le montage d'une opération.

Réglementation des étalages et façades

Le Maire du 1^{er} souligne que pour la plupart des établissements de vente à emporter, il est difficile de distinguer l'intérieur de l'extérieur, car ils sont complètement ouverts sur la rue. Il déplore l'impuissance des services à faire respecter les normes en matière d'étalage. En fait, un règlement draconien a été adopté lors de la création du quartier piéton, tellement strict qu'il est inapplicable : toutes les terrasses sont illégales. Il demande depuis des années la révision de ce règlement, avec une concertation entre les habitants et les commerçants.

Une habitante souligne que lors du ravalement de la façade de son immeuble, elle a dû se plier à des règles très exigeantes, alors qu'elle constate que les commerces peuvent adopter les couleurs les plus criardes sans problème.

Vente d'alcool

Un habitant indique que rue de la Reynie, un établissement vend des bières toute la nuit, ce qui provoque des attroupements, des bagarres, des cris.

Le commissaire Darras indique qu'environ 100 procès-verbaux sont rédigés chaque mois sur la consommation d'alcool dans la rue.

M. Chavonnet souligne que les gens qui font du bruit la nuit ne sont pas uniquement des « pochards » : ce sont aussi de simples fêtards, par exemple à la suite d'un match de rugby. Une tradition veut qu'on vienne manifester sa joie aux Halles, c'est difficile à contrôler et on ne peut pas attendre de la police qu'elle soit là en permanence.

Fonctionnement des barrières

Un habitant signale que les barrières de la rue de la Reynie sont régulièrement en panne. Le Maire du 1^{er} indique qu'il s'agit de sabotages effectués par des personnes qui souhaitent sans doute pouvoir entrer librement dans cette zone.

Il souligne que lorsque ces barrières fonctionnent, on constate une nette amélioration par rapport à l'époque où elles n'existaient pas du tout : elles permettent de limiter les entrées mais aussi d'instaurer un sens de circulation dans le quartier piéton. Dans l'idéal, il faudrait un agent pour les surveiller, mais la Préfecture n'est pas en mesure de détacher du personnel sur ce type de mission.

Place des Innocents

Selon Mme Lezmy, la Place des Innocents est « *une zone libre où on peut faire ce qu'on veut : dealer, manger assis par terre, se coucher par terre...* » et déplore le spectacle offert par « *les jeunes mal élevés, plus ou moins délinquants* » qui « *traînent* » sur cette place. Elle estime que « *les bandes présentes sur la place font peur au gens, que l'image que l'on donne de nous au monde est déplorable, que les jeunes qui viennent ici sont en pleine recherche d'identité et que tous les parents tremblent à l'idée que leurs enfants tombent là dedans, qu'il y a deux gamines de 15 ans gothiques qui se sont jetées par la fenêtre, que l'idéologie Gothique est souvent du fascisme satanique, qu'il n'est pas normal que ces bandes fassent leur publicité gratuite sur la place publique, et qu'il n'est pas bien d'apprendre aux jeunes de s'allonger par terre* ». Elle précise que « *lorsqu'elle est arrivée ici il n'y avait pas ces bandes sur la place sinon elle ne serait jamais venue habiter ici car elle refuse de donner cette image du monde à ses enfants* » et conclut « *qu'une place où des gens bien n'osent plus aller est une perte de territoire* ».

Pour mettre fin à cette situation, elle suggère d'organiser périodiquement des expositions d'art sur la place. Le reste du temps, les trois commerçants de la place qui ont prouvé qu'ils savaient travailler sans créer de nuisances pourraient installer des terrasses autour de la fontaine (en s'inspirant de Beaubourg ou des Champs-Élysées) de façon à occuper le terrain en douceur, en espérant que cela limiterait « *ce sentiment de laisser-aller total qui règne actuellement* ». La mairie imposerait un cahier des charges très strict et le style des terrasses respecterait le monument historique qu'est la fontaine. Entre les terrasses Mme Lezmy souhaiterait un aménagement de verdure et de fleurs. Les terrasses pourraient fermer vers 22 ou 23h le soir.

Alain Le Garrec est choqué par l'amalgame qui est fait entre jeunes et délinquants. Les gens ont le droit de venir se promener librement place des Innocents. Les commerçants eux-mêmes seraient très ennuyés si l'on éloignait les gens qui fréquentent le quartier et constituent leur clientèle.

Elisabeth Bourguinat s'étonne qu'une même association puisse à la fois se plaindre des nuisances provoquées par les terrasses et en réclamer de nouvelles. Elle pense que les membres de l'association Accomplir seront majoritairement opposés à l'idée de livrer la place des Innocents aux terrasses : cela consisterait à privatiser une portion supplémentaire de l'espace public, déjà largement amputé par toutes les terrasses du quartier, alors que tout le secteur est déjà un gigantesque centre commercial.

Par ailleurs, elle demande au Commissaire Darras s'il existe en France une loi interdisant de s'asseoir et de se coucher par terre : la réponse étant négative, elle rappelle que tout ce qui n'est pas interdit par la loi est autorisé, et se dit très choquée que l'on prétende restreindre les libertés au-delà de ce que la loi prescrit.

Pour Mme Lezmy, il faudrait « *rééduquer les jeunes qui fréquentent ce quartier* ». Le capitaine Guibert estime qu'il est de sa responsabilité d'éduquer ses deux enfants, mais pas de « *rééduquer* » les cinq cent mille personnes qui traversent quotidiennement ce quartier. Elisabeth Bourguinat juge inadmissible cette prétention à « *rééduquer* » les gens.

Le Maire du 1^{er} estime que l'aménagement de la place des Innocents est peu satisfaisant. Il a proposé de rétablir le square qui existait auparavant, mais s'est heurté au refus de M. Contassot.

Il n'est pas opposé au fait d'organiser des animations sur la place, mais il a opté pour un moratoire suite aux très nombreuses plaintes reçues à propos des marchés de Noël et autres, dont la qualité était généralement très médiocre et qui provoquaient de nombreuses nuisances. Il est cependant prêt à étudier de nouvelles propositions, à condition qu'elles soient d'un niveau de qualité très élevé. Il ne pourrait toutefois s'agir que d'opérations très ponctuelles et elles seraient soumises à l'avis de la commission pluraliste qu'il a créée pour statuer sur cette question des animations.

Concernant la proposition d'installer des terrasses de café sur la place, il envisage d'organiser un référendum auprès des habitants.

Il signale enfin qu'il n'est pour rien dans les autorisations qui sont données aux manifestations qui se produisent régulièrement sur cette place le week-end : c'est la préfecture qui accorde ces autorisations, lui-même n'en est même pas informé.

Jacques Chavonnet confirme que « *la place des Innocents n'est pas la place des Assassins* ». La situation laissait à désirer en juillet et août, mais dès septembre tout est rentré dans l'ordre. Il pense qu'il n'y a pas matière à réglementer davantage : on ne peut pas chasser les jeunes qui viennent dans ce quartier. Les « *gothiques* » lui paraissent totalement inoffensifs.

Mme Lezmy demande « *si c'est bien, d'apprendre aux jeunes à devenir des gothiques, des délinquants, des SDF ?* »

Le capitaine Guibert indique que si les gothiques viennent dans ce quartier, c'est tout simplement qu'ils y trouvent les boutiques dans lesquelles ils achètent leurs vêtements. Ils sont surveillés de près par la police, notamment du point de vue de la consommation d'alcool, mais on ne peut pas les considérer comme des délinquants. Il y a quelques mois, l'un d'entre

eux a été surpris à vendre des insignes nazi, il a été condamné mais c'est un fait très isolé. De même, l'affaire des jeunes filles gothiques qui se sont suicidées est un cas exceptionnel.

Le capitaine Guibert précise qu'il a consulté des sites Internet « gothiques » et qu'il n'a jamais trouvé de textes présentant des références fascistes et/ou nazies. Bien évidemment, cela ne veut pas dire que certains d'entre eux ne soient pas attirés par ces idées extrémistes, mais parmi les gothiques présents régulièrement sur la place des Innocents, il pense qu'ils ne sont pas en majorité et même peu existants. Il compte travailler pour déterminer qui sont ces jeunes exactement, et espère que ce ne sont que des excentriques en recherche d'identité.

M. Vantghem note que le chiffre d'affaires de son restaurant, « Pomme de pain », a bien progressé en 2005, « grâce à l'action de la police ». Il indique que d'après les comptages effectués dans les différents magasins de la chaîne, le passage devant ce restaurant est aussi important que devant celui des Champs Élysées. En revanche, lorsqu'il se promène le soir sur les Champs-Élysées, il n'a pas le même sentiment d'insécurité qu'aux Halles.

Vente de stupéfiants

Le commissaire Darras indique qu'en 2005, la police a procédé à 600 interpellations pour vente de produits stupéfiants. Les produits de substitution qui étaient vendus du côté du boulevard Sébastopol ont quasiment disparu. La vente de cannabis par les personnes de la communauté afro-antillaise du Jardin des Halles a beaucoup diminué. Il souligne qu'il s'agit d'un trafic de survie, très limité : ces personnes parviennent péniblement à vendre quelques barrettes dans la journée. À l'heure actuelle, compte tenu de la surveillance dont elles font l'objet de la part de la police, elles ont tendance à rechercher leur clientèle plutôt dans les sous-sols : c'est alors la police des transports qui prend le relais.

Problèmes autour de l'hôtel Citadines, notamment les épanchements d'urine

Mme Hamonet, gestionnaire de l'hôtel Citadines, estime que les forces de police du quartier sont très réactives. Elle indique toutefois que les chiffres de la délinquance ne tiennent pas compte des agressions dont font l'objet les touristes, et par exemple ses clients : comme ils sont étrangers, ils renoncent la plupart du temps à porter plainte. Ces agressions ne sont pas propres au quartier : sur les Champs-Élysées, les touristes se font également souvent agresser.

Elle se plaint de l'habitude qu'ont beaucoup de gens (et pas uniquement des SDF) d'uriner dans tous les recoins du quartier. Près de son hôtel, en été, les odeurs sont infectes. Dans un recoin particulièrement obscur, elle a fait placer un projecteur qui se déclenche avec une cellule. Elle note que les gens sont fortement verbalisés pour les déjections canines, et s'étonne qu'il n'en soit pas de même pour les déjections humaines. Elle souhaite que des toilettes gratuites et propres soient mises à la disposition du public.

Le Maire du 1^{er} signale que les sanisettes sont désormais d'accès gratuit. Il a demandé que l'on en implante davantage sur le quartier, mais c'est difficile car généralement les riverains ne sont pas favorables à voir installer une sanisette près de chez eux. Les deux blocs de toilettes du Jardin des Halles ont l'inconvénient de fermer aux mêmes horaires que ceux des jardins publics parisiens, c'est-à-dire à peu près avec le coucher du soleil, alors que beaucoup de monde circule le soir dans ce quartier.

Le capitaine Guibert indique que les policiers procèdent à de nombreuses verbalisations pour épanchements d'urine. L'inconvénient est que les personnes qui font l'objet de ces contraventions ne sont jamais les mêmes, car il ne s'agit a priori pas des habitants : un habitant qui est régulièrement verbalisé pour un stationnement interdit finit par comprendre qu'il doit se garer ailleurs ; les verbalisations pour épanchement d'urine n'ont pas la même vertu pédagogique et leur effet dissuasif est infime.

M. Grall indique que les épanchements humains dépassent désormais largement les déjections canines (60 % des propriétaires de chiens ramassent ces dernières). Le quartier des Halles est l'un de ceux qui sont nettoyés le plus souvent dans la journée, compte tenu de sa fréquentation, mais les produits désodorisants utilisés contre l'odeur d'urine n'ont d'effet que pendant une heure environ.

M. Traoré indique que c'est effectivement une question cruciale dans ce quartier, et que ses agents ont, comme la police, infligé de nombreuses contraventions à ce titre en 2005. Il signale toutefois que depuis janvier 2006, il ne dispose plus que de deux inspecteurs au lieu de quatre, pour l'ensemble des arrondissements dont il s'occupe. Dans l'immédiat, il continue à donner la priorité aux déjections canines. Il suggère d'organiser des opérations conjointes entre la police, la Direction de la Propreté et celle des Parcs et Jardins.

Sacs poubelles

Jacques Chavonnet a étudié avec Mme Haegy l'implantation des poubelles sur la place des Innocents : il semble qu'elle soit satisfaisante. En revanche, les sacs ne sont peut-être pas changés suffisamment souvent.

M. Grall indique que les sacs sont relevés une première fois le matin au moment du ramassage des ordures ménagères. Puis, tout au long de la journée, un petit véhicule circule dans tout le quartier et procède au remplacement des sacs pleins par des vides au fur et à mesure des besoins, sans attendre que les sacs débordent. Il n'y a donc pas d'horaires de passage fixes ni d'itinéraire obligé : cela dit, les agents savent quels sont les poubelles les plus utilisées et y veillent particulièrement. En plein été, ce ramassage peut se faire jusqu'à quatre fois par après-midi. Il indique que cette collecte représente en moyenne 700 kg de déchets par jour dans le quartier, ce qui est considérable.

Grilles autour des arbres

Jacques Chavonnet signale que certaines grilles de protection des arbres ne sont pas en bon état, et que souvent le pied des arbres est envahi de mégots sous les grilles circulaires. A quel rythme le nettoyage est-il fait ?

M. Grall indique que trois directions différentes interviennent sur les arbres de la ville : les Parcs et jardins pour les arbres eux-mêmes ; la voirie pour les grilles ; la propreté pour le nettoyage au pied des arbres.

Le « curage » a lieu deux à trois fois par an en moyenne. Aux Halles, il est effectué plus souvent en raison de la quantité importante de déchets. Il existe deux types de grilles au pied des arbres : certaines sont en plusieurs morceaux et les services de la propreté peuvent les déplacer eux-mêmes pour procéder au nettoyage ; d'autres sont en une seule pièce, et il faut

alors faire appel à un appareil de levage qui est loué à une société et ne peut pas être mobilisé très souvent.

Nettoyage du sol

Mme Lezmy demande un décapage du sol dans le secteur de la place des Innocents et de la rue Saint-Denis comme le fait la mairie de Paris dans certains quartiers, car la saleté contribue à donner un sentiment d'insécurité.

M. Grall confirme que certaines surfaces à proximité de certains commerces de ventes à emporter sont plus grasses. Un traitement spécifique peut être réalisé mais le résultat est éphémère. Ce type de nettoyage nécessite l'utilisation d'engins spécifiques dont le nombre ne permet pas une prestation régulière. L'efficacité des engins de lavage traditionnels reste limitée pour ce type d'opération.

Fontaine des Innocents

M. Grall indique la fontaine des Innocents va prochainement être « décrassée ».

Parkings souterrains

Mme Lezmy déplore « *de nombreuses agressions* » dans les parkings souterrains des Halles, et la « *terreur* » qu'éprouvent leurs usagers, notamment quand ils utilisent l'ascenseur. Elle-même préfère désormais se garer en surface et risquer éventuellement une contravention plutôt que de descendre dans les parkings.

M. Reungoat, responsable des parkings pour Espace Expansion, indique que tout a été fait pour sécuriser les parkings : lumière, couleurs, réseau de caméras reliées à un PC de sécurité... En revanche, il admet que le niveau zéro devrait être mieux sécurisé, notamment l'accès aux ascenseurs allée Saint John Perse et porte Berger. La police a été sollicitée et agit en ce sens.

Mme Lezmy estime que c'est dans les ascenseurs qu'il faudrait mettre des caméras.

M. Chavonnet confirme que des incidents avaient lieu dans le parking Berger il y a cinq ou six ans, mais que désormais il ne s'y passe plus rien. Le problème des individus qui stationnaient devant la porte Berger a également été réglé.

Le capitaine Guibert indique qu'il n'y a pas de plaintes relatives à des agressions dans les parkings souterrains. Le Maire du 1^{er} confirme que lui non plus n'a pas été saisi dernièrement de ce type de plaintes, alors que cela se produisait il y a quelques années.